**Motion du Conseil syndical du 14 novembre 2019**

**Une procédure de radiation des 7 DDEN de Sevran est engagée par le DASEN 93 pour avoir signalé les problèmes d’hygiène de sécurité et de conditions inacceptables de la vie scolaire dans des écoles !**

**Cette procédure scandalise les enseignants et les parents d’élèves. Elle doit être arrêtée.**

Le Snudi FO 93 a pris connaissance du courrier du 21 octobre de Monsieur le Directeur Académique engageant une procédure pour mettre fin au mandat des 7 DDEN de Sevran.

Que reproche la DSDEN à ces DDEN ? D'avoir travaillé en toute indépendance pour résoudre les problèmes graves d'hygiène et de sécurité des écoles de Sevran. D'avoir cherché l'unité large avec des syndicats de la ville et des associations de parents pour que, face au silence de l'institution locale, ces graves problèmes soient entendus par le Maire, le Directeur Académique et le Préfet.

Les DDEN de Sevran ont en effet alerté les autorités académiques et municipales comme leurs missions leur en fait obligation. Malheureusement, si les autorités municipales les ont écoutés et en partie entendus, le représentant de l’Education Nationale à Sevran est resté sourd aux demandes pressantes des écoles consignées dans les comptes rendus des conseils d’école.

Pour se faire entendre, les DDEN, avec les parents et leurs associations, les enseignants et les syndicats Snuipp-FSU et Snudi FO de Sevran, ont été contraints de constituer un « Comité de suivi des écoles publiques de la ville » : des dizaines de dossiers constitués, une unité réalisée avec la quasi-totalité des écoles de la ville. Après que ce « comité de suivi » ait été reçu par le Préfet et le DASEN, des situations scandaleuses commencent à être résolues. Les autorités municipales ont reconnu publiquement le caractère légitime et constructif du travail des DDEN.

Par contre, l’IEN de la circonscription ne s’est pas contenté de ne rien dire ni rien faire pour améliorer les mauvaises conditions de la vie scolaire qui ont amené à 2 saisines du CHSCT et un audit de la préfecture (dossier suivi par le Snudi FO) ! Dans 2 courriers, l’IEN a dénoncé leur activité en faveur de l’école en osant exiger d’eux que leurs signalements restent strictement confidentiels et en voulant leur interdire de travailler en commun avec les enseignants et leurs syndicats, les parents et leurs associations !

L’IEN n’a pas demandé la radiation, mais il a trouvé mieux en demandant au Président des DDEN du 93 de le faire à sa place. Ce dernier, considérant que les DDEN devraient devenir des agents des autorités ministérielles et gouvernementales et renoncer à leur indépendance, principe de base des DDEN (depuis la loi Goblet de 1886), a donc demandé la radiation des 7 DDEN de Sevran !

Les syndicats Snudi FO, Snuipp-FSU et CGT Educ’action ont demandé au DASEN de l’époque de ne pas souscrire à cette demande et de respecter les droits à la défense des DDEN de Sevran.

Le nouveau DASEN, arrivé en mai dernier, a considéré qu’il n’y avait rien de plus urgent à cette rentrée scolaire que d’engager les démarches pour leur radiation, sans même avoir pris la peine de les recevoir.

Il écrit : "*Vous attisez les inquiétudes et les passions publiquement au sein de la circonscription de Sevran à travers vos différents moyens d'actions et de communication*". Une condamnation déjà prononcée… sans jugement !

Que va-t-on dire demain aux syndicats qui défendent les retraites des salariés et appellent à la grève à compter du 5 décembre : qu’ils *« attisent les inquiétudes et les passions* » ?

Faudrait-il accepter que des autorités dans notre pays veuillent imposer le sinistre « *silence dans les rangs »*sous peine de sanctions *?*

Le conseil syndical du Snudi FO 93 alerte tous les collègues et les syndicats sur la gravité de cette menace de radiation à l’égard de DDEN qui, en toute indépendance, ont accompli un remarquable travail de défense de l’école de la République.

Il demande à ce que ces DDEN soient reçus et que la procédure de radiation soit immédiatement stoppée.

Le Snudi FO interviendra dans ce sens au CDEN du 21 novembre dont un point à l’ordre du jour prévoit « *la nomination de nouveaux DDEN».*

Motion adoptée à l’unanimité des 45 présents